

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Séance du 16 juin 2026



Date de la convocation : 11 mai 2026

Membres en exercice : 21, Membres présents : 23 (20 délégués titulaires et 3 délégués suppléants),
Voix délibératives : 21

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : JOUSSEAUME Éric, BORDET Sonia, MAO Jean-Daniel, LE GALL- LE BERRE Brigitte, LE BERRE David, LE FUR Loïc, CANEVET Yves, RIBEIRO Christel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), STEPHAN Philippe, PORS Olivier, CARIOU Jacques, GLAZ Christine, PETILLON Loïc, QUERE Micheline, LE LOC'H Christophe (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), KERSAUDY Nadine, FRANCES Anne-Marie, VAN PRAET Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), BOUËR Yves-Marie, NEVEU Christian (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), LAURIN Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN), COZIEN Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), SAVINA Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE) formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LOUSSOUARN Christian, LE DONGE Jean-Luc, GARNIER Romuald, CREQUER Uisant, THIVET Jean-Loup

Personnes invitées : PICHERAL Thomas (directeur de OUESCO), LEFROID Amy (assistante administrative et chargée de communication de OUESCO).

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE OUESCO AU CNAS

Vu les statuts du CNAS,

Vu la délibération du 21 décembre 2011, actant l'adhésion de OUESCO au CNAS,

Considérant les éléments suivants :

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1967, ayant une portée nationale. Il a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions, ...). Un règlement des prestations du CNAS fixe les différentes prestations, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Considérant l'article 6 des statuts du CNAS, il convient de désigner un délégué élu de OUESCO au sein des instances du CNAS. Les missions du délégué sont de :

- siéger à l'assemblée départementale annuelle
- procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration et des membres des bureaux départementaux, fonctions auxquelles ils sont éligibles.

Le président procède à l'appel des candidatures.

Mme Ribeiro Christel se porte volontaire pour représenter OUESCO, au sein du CNAS.

Ayant obtenu la majorité relative des suffrages, **le comité syndical,**

- **Désigne Mme Ribeiro Christelle en tant que délégué élu du CNAS.**
- **Autorise le président à notifier cette désignation auprès du CNAS et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 16 juin 2026

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

